

# Guide Accueillir un alternant\*

## Programme MGOE (Bac+5)

### Management et Gestion Opérationnelle d'Entreprise

Diplôme visé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation  
BO du 23/07/2020

**RNCP niveau 7 n°36549 – Code de formation 16 03 10 05**

**Préambule** : Les étudiants étrangers primo-arrivants hors Europe (première année d'étude en France) ne peuvent signer de contrat d'alternance, cf. Code du travail article R5221-6/R5221-7.  
Sauf s'ils sont titulaires du titre de séjour Vie privée, vie familiale.

Le MGOE est un programme généraliste (troncs communs) sur la gestion et le management. C'est en dernière année que l'alternant se spécialise au travers de majeures qui lui sont proposées.

## 1) Exemples de missions (Liste non exhaustive)

**Marketing et développement commercial** : Assistant commercial et/ou marketing, chef de rayon, chargé de développement commercial...

**Finance et contrôle de gestion** : contrôleur de gestion, chargé de clientèle, responsable comptable, auditeur, expert-comptable...

**WebMarketing et e-commerce** : Chargé de communication Web, community manager, consultant e-business, webmaster éditorial, Chef de produit web, gestionnaire de média sociaux...

**Supply chain** : responsable supply chain, assistant export, manager-chef de rayon, chargé développement e-commerce, acheteur, gestionnaire de flux de produits...

**Ressources Humaines** : chargé de recrutement, assistant formation, assistant RH, chargé de la paie, responsable développement RH, responsable du personnel...

**Ingénierie et Management de Projet** : Manager de projet, Ingénieur d'affaires, Risk Manager, Ingénieur de projet...

**International Business** : responsable commercial à l'international, assistant marketing, assistant chef de produit...

## 2) Modalités pratiques

**Type de contrat possible** : Contrat de professionnalisation ou contrat d'apprentissage.

**Frais de formation** : 12800 euros. **Demande de prise en charge à faire auprès de votre OPCO en amont.**

**POUR LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE (Hors contrat de professionnalisation)** : Le Niveau de Prise en Charge de la formation (MGOE, bac+5 visé par l'Etat) n'ayant toujours pas fait l'objet d'une réévaluation de la part de France Compétences, l'ESC Amiens s'engage pour cette année à assurer la formation de ses apprentis et de se limiter au taux de couverture des OPCO malgré le coût réel de la formation bien supérieur. **L'entreprise n'aura pas de reste à charge cette année.**

**Rythme d'alternance** : 1 semaine entreprise / 1 semaine Ecole selon calendrier

**Nombre d'heures de cours** : 665 h / an

**Date de rentrée** : 25/09/2023

**Date de début de contrat maximum** : 1<sup>er</sup> octobre

**Durée du contrat** :

- Entrée en MGOE 1 (bac+4) : selon la législation en vigueur le contrat d'apprentissage doit **obligatoirement être de 2 ans** car le contrat doit mener à un diplôme ou une certification. Notre diplôme s'acquière à la fin du MGOE 2 (Bac+5)
- Entrée en MGOE 2 (Bac+5), le contrat se fera sur 1 an.

**Date de fin de contrat maximum\*** : MGOE1 (Bac+4) = 19/09/2025 /MGO2 (Bac+5) = 20/09/2024

Avant de signer son contrat d'alternance, l'alternant doit être inscrit à l'Ecole et **faire valider ses missions auprès du Département Entreprises.**

### 3) La rémunération de l'alternant



Depuis la crise Covid-19 le ministère du Travail a présenté un "**plan de relance de l'apprentissage**". Une prime de **6.000 euros** sera versée jusqu'en 2027 aux entreprises qui embauchent des alternants. Conditions ici : [Aides à l'embauche pour un contrat d'apprentissage | entreprendre.service-public.fr](https://www.emploi-public.fr/aides-a-l-embauche-pour-un-contrat-d-apprentissage)

La rémunération de l'apprenti est à la charge de l'entreprise.

## CONTRAT D'APPRENTISSAGE



« Art. D. 6222-28-1. – Lorsque la durée du contrat ou de la période d'apprentissage est inférieure à celle du cycle de formation préparant à la qualification qui fait l'objet du contrat l'apprenti est considéré, en ce qui concerne sa rémunération, comme ayant accompli une durée d'apprentissage égale à ce cycle de formation.

« **Article D6222-29** : Lorsqu'un apprenti conclut un nouveau contrat d'apprentissage avec le même employeur, sa rémunération est au moins égale à celle qu'il percevait lors de la dernière année d'exécution du contrat précédent lorsque ce dernier a conduit à l'obtention du titre ou du diplôme ainsi préparé, sauf quand l'application des rémunérations prévues à la présente sous-section en fonction de son âge est plus favorable.

Lorsqu'un apprenti conclut un nouveau contrat d'apprentissage avec un employeur différent, sa rémunération est au moins égale à celle à laquelle il pouvait prétendre lors de la dernière année d'exécution du contrat précédent, lorsque ce dernier a conduit à l'obtention du titre ou du diplôme ainsi préparé, sauf quand l'application des rémunérations prévues à la présente sous-section en fonction de son âge est plus favorable.

#### Rémunération minimum de l'apprenti (à la charge de l'entreprise)

Nb d'années passées en alternance	18 à 20 ans (1)	21 à 25 ans (1)	26 à 29 ans (1)
1ère année	751.30 € (43% SMIC ou SMC)	926.02 € (53% SMIC ou SMC)	1747.20 € (100 % SMIC ou SMC)
2ème année	891.07 € (51% SMIC ou SMC)	1065.79 € (61% SMIC ou SMC)	
3ème année	1170.62 € (67% SMIC ou SMC)	1362.82 € (78% SMIC ou SMC)	

(1) Montants au 1<sup>er</sup> mai 2023

## CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Age de l'alternant	Formation supérieure ou égale au bac pro	Montant (2)
16-20 ans révolus	65 % du SMIC ou du SMC	1135.68 €
21-25 ans révolus	80 % du SMIC ou du SMC	1397.76 €
26 ans et plus*	100 % du SMIC ou 85 % du SMC	1747.20 €

(2) Montants au 1<sup>er</sup> mai 2023

\* L'alternant de plus de 26 ans doit **OBLIGATOIREMENT** être inscrit à Pôle Emploi

Pour en savoir plus

Emmanuelle DELAVIERE - Responsable du Département Entreprises  
emmanuelle.delaviere@esc-amiens.com - Tél : 03 22 82 24 19